

**Décisions de la Commission Régionale Interclubs
Suite aux vérifications de fin de saison**

Division	Club	Remarques	Décision de la CRI	Recours possible / Remarque
R1A	BCPM	Pas d'arbitre actif	150€ d'amende	Fournir les éventuelles fiches d'activité à la CRA et la CRI pour justifier l'activité d'un officiel licencié au club
R1A	BCPM	Pas de JA actif	Amende levée car Laurie GUERIN en cours de formation et a officié cette saison	
R1A	BCPM	Pas de DIJ ou de DAB	150€ d'amende	
R1A	VB 1	Pas de JA actif	Amende levée car Dimitri VAGINET en cours de formation et a officié cette saison	
R1B	SA	Pas d'arbitre actif	150€ d'amende	Fournir les éventuelles fiches d'activité à la CRA et la CRI pour justifier l'activité d'un officiel licencié au club
R1B	BCD 2	Pas d'arbitre actif	150€ d'amende	Fournir les éventuelles fiches d'activité à la CRA et la CRI pour justifier l'activité d'un officiel licencié au club
R2A	VB 2	Pas de JA actif	cf. R1A - VB1	
R2B	ABBA	Pas d'équipe réserve en ICD	Amende levée vu la situation instable du Codep 89 en septembre 2016 et de la difficulté pour l'ABBA de trouver des compétitrice une fois la saison entamée, lors des inscriptions en ICD89	L'ABBA doit engager une équipe ICD lors de la saison 2017-2018, sinon la sanction encourue sera celle d'une récidive.
R2B	ALL 1	Pas de JA actif	Amende levée car Loïc SEMPERE en cours de formation	
R3B	VB 3	Pas de JA actif	cf. R1A - VB1	
R3B	USJ	Pas d'équipe réserve en ICD	Amende levée vu la situation instable du Codep 89 en septembre 2016	En cas de repêchage de l'USJ en ICR pour la saison 2017-2018, l'USJ doit engager une équipe en ICD, sinon la sanction encourue sera celle d'une récidive
R3B	ABC39	Pas d'arbitre actif	150€ d'amende	Fournir les éventuelles fiches d'activité à la CRA et la CRI pour justifier l'activité d'un officiel licencié au club